

Séranvillers-Forenville : décision favorable cette année pour le terrain d'aviation ?

PUBLIÉ LE 29/01/2015

M. A. (CLP)

Lors des vœux, Marie-Bernadette Buisset, maire, a mis l'accent sur la « nécessaire vigilance pour préserver les valeurs et les fondements de notre société, ainsi que notre liberté de penser, d'écrire, de débattre : tout ce qui fait l'essence de notre démocratie. » Évoquant l'important renouvellement démocratique dans les communes et les intercommunalités, le maire a remercié toutes les personnes qui se sont succédé pour mener à bien et relancer avec enthousiasme, les projets de la communauté.



2014 a vu l'aboutissement de plusieurs d'entre eux, visant à l'embellissement du village, au mieux-vivre des administrés, à la sauvegarde du patrimoine : corps de garde, local technique, candélabres, réserve incendie, bancs, accès à la salle des fêtes, remplacement du matériel informatique, etc.

Le centenaire de la première guerre mondiale a permis d'évoquer les chasseurs cyclistes tombés sur le territoire. Les acteurs de cette manifestation ont été remerciés, ainsi que les enfants qui y ont participé, « *ces enfants qui feront le Séranvillers-Forenville de demain.* »

Le presbytère bientôt en chantier

L'année 2015 a débuté avec le recensement de la population. Deux projets phares sont au programme : l'accessibilité à l'église, avec le déplacement du monument aux morts, et la réhabilitation de deux bâtiments, la mairie et la salle des fêtes. Des travaux au presbytère sont aussi prévus. La municipalité souhaite adhérer au dispositif citoyen Voisins vigilants. Enfin, les travaux de la rue de Bornavia devraient se terminer.

Évoquant la situation financière saine de la commune, Mme Buisset a mentionné la diminution drastique des dotations aux communes, mais a apprécié les 50 000 euros des fonds de concours de la communauté d'agglomération de Cambrai. Ses remerciements sont allés aux associations et aux bénévoles qui les animent.

Elle a rappelé que 2015 serait marquée par un nouveau meeting aérien organisé par l'aéro-club de Niergnies et par la décision finale de l'appel d'offres lancé par l'État pour le projet de centrale photo voltaïque.

Le plan local d'urbanisme sera également revu, dans le cadre de la loi Alur.